Ministère de la jeunesse de l'Education Nationale et de la recherche

## CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS

ATTESTATION DE SUCCES à l'EXAMEN ANNUEL

Centre d'enseignement du Havre

CODE: 25775

de: (1) Systèmes et réseaux A2

VALEUR (2)	ANNEE UNIVERSITAIRE	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	NOTE OBTENUE (/20)
1/2	2002/2003	HURDIEL LEPEYTRE	ysabel	24/02/1966	14

Le Professeur,

LE HAVRE, le 15 janvier 2004 Le Directeur Régional A.R.C.N.A.M de Haute Normandie.

Gilles MALEFAN

de contrôle organisées en cours d'année (note égale ou supérieure à 10/20). Les attestations au moins 40 ou au moins 20 leçons, indépendamment des exercices dirigés qui les

annuelles de cours et les attestations annuelles de travaux pratiques sont distinctes. (1) Les unités d'enseignement sont désignées par la lettre du cycle suivie d'un indice (A1,

A2,... B1, B2,... ). Il n'y a aucune relation entre l'indice, qui est un numéro de classification, et la valeur (une valeur entière ou une demi-valeur) représentée par l'unité d'enseignement.

Les attestations des différentes unités de cours d'un même cycle sont en général indépendantes. Par exemple, la possession de l'attestation de la valeur A3 n'implique pas Agents diplomatiques ou consulaires de la France à l'étranger peuvent en délivrer des nécessairement la possession des attestations des valeurs A1 ou A2.

L'attestation annuelle sanctionne la réussite à un examen de fin d'année ou aux épreuves (2) Elle représente une valeur ou une demi-valeur selon que l'unité d'enseignement comporte

Cette attestation, pour être valable, ne doit être ni surchargée, ni grattée.

Il ne sera pas délivré de duplicata. Les Maires, les Commissaires de police français, les copies certifiées conformes.